

Page 1

Premièrement

.... liasses d'écritures cont(enant)
..... touchant une partie d'héritages et titres du
manoir et ferme de Mont Auroux assis en la paroisse
de Cleville. Le premier desquelles est un contrat de lots
faits devant Maurice Lefebvre no(tai)re et tab(ellion) royal à
Caudebec et son adjoint le dix sept juillet mil six cent
vingt reconnus par Nicolas Rigout instance (?) de
Jean Rigout son frère aîné et de Jean Langlois fils
donat ? De Jean Langlois eschangeur (?) dud(it) Rigout) et
lad(ite) partie d'héritage provenue (?) de la succession de défunte
dam(oise)lle Jeanne Regnaud vivante femme dud(it) Langlois
père

La deux(ième) est un adveu baillé par Jean Rigout du

Page 2

nombre de quarante trois acres trois verges de terres en trois (?)
pièces par un appelé du Goulet (?) et deux mesures
assises en la paroisse d'Allevimare à noble homme
François de la Ville sieur de Val Rober et de
Blangués de Cosmare au droit de da(moise)lle Hélène Poullain
son épouse à cause de sa sieurie de Cosmare le sept
juillet 16 seize

La troisième une déclaration de Pierre Caumont baillée au(dit)
Langlois de deux acres de terre (?) en juillet 1648.

La quatrième un adveu baillé par Jean et Guill(aume) Langlois
père et fils report... en partie Jean Rigout dud(it)
nombre de terre et héritage sis à Allevimare
en la seigneurie de Cosmare à la dite dame de Blangués
le quatre juillet 16 quarante sept

Deux déclara(ti)ons baillées ainsi qu(e) lesd(its) adveux
..... par Me Martin Langlois
prestre vicaire à Hotot le Vatois tuteur de Nicolas son
neveu et Robert Lebertier tuteur princ(ip)al du sous-âgé
Jean Bertier aud(it) Guill(aume) Langlois le XIII juillet 1648

La sept(ième) est un contrat de cinq lots faits des
héritages assis aux paroisses d'Alvimare hameau
du Goulet et Cleville pour le manoir du Mont
Auroux qui furent à défunt Jean Rigout
reconnues entre défunts Jean Langlois pour l'un et
Pierre Commare Jacques Langlois de Grandcamp
Guillaume Avenel (?) de Bermon(vi)lle et Estienne Leforestier
de Rafetot cohéritiers au droit de leurs femmes en la

Page 3

succession dud(it) défunt Jean Rigout jouxte lesd(its)
lots reconnues devant led(it) Heurterel (?) tabell(ion)

royal en la branche d'Yébleron et son adjoint le der(ni)er (?)
de juin 16 quarante et un par lesquels ledit
Langlois a choisy le deux(ième) lot et pour led(i) Coumare
le troisième) lot
Le huit(ième) un contrat de lots faits entre lesd(its) Guill(aume)
et Jacques Langlois Avenel (?) et Leforestier du lot et succession
de défunt Françoise Rigout femme dud(it) Coumare
reconnues devant led(it) Heurterel (?) tabell(ion) de XXIX
novembre 16 quarante neuf led(it) Guill(aume) ayant
pris le premier lot
La neuf(ième) un contrat d'accord entre led(it)
défunt Guill(aume) Langlois et Antoine Rigout de
Bollebec devant led(it) Heurterel le dix sept juillet
16 cinquante et un touchant rente seign(euri)alle qu'il luy
racquitta pour soix(an)te livres y....
La dix(ième) est une déclara(ti)on baillée par Guill(aume)
Tocques (?) le seize juin 16 quarante neuf
L'onz(ième) de Jacques Langlois du cinq janvier 1652
La douz(ième) de Pierre Caumont du onze juillet
16 soixante quatre
La XIII(ième) de Guill(aume) Tocques (?) rep(rése)ntant (?) par (pour?) Claude et
Nicolas Langlois cohér(itie)rs de défunt Gilles Le Cacheur
le 27 juin 16 soixante cinq toutes aud(it) défunt
Guill(aume) Langlois devant de Lucas

Page 4

La XIII(ième) est le contrat de vendu (?) fait par led(it)
Guill(aume) Langlois audit défunt Claude Langlois son
frère puisné dud(it) héritage assis en la paroisse
d'Allevimare consistant en mesure et labour
à viron neuf acres de terre en plusieurs pièces
provenu desd(its) défunts Jean Langlois et Anne
Rigout ses père et mère par deux mil deux cent
dix livres et charges de rentes de dernière payée
co(mme) il est fait mention en par luy passé devant Me
Lous Lefebvre nott(ai)re et tabellion royal en lad(ite) branche
d'Yébleron et son adjoint le quatr(ièm)e jour de juin
16soixante et douze lecturé scellé et contrôlé
à Caudebec par le sr H... le 28 septembre aud(it) an
esmargé (?) de quitt(ance) du traizi(ème) par la dame d'Auzou(ville?)
La quinziesme est un racquis fait par led(it) défunt
Claude Langlois à Guill(aume) Hermel de Tourville
du nombre de soixante et douze livres de rente
dont led(it) Claude auroit esté chargé par led(it) contrat
d'acquisition led(it) racquis passé devant led(it) Lefebvre
le dix huit juillet aud(it) an 16soixante douze.
La seiziesme est le contrat de constituion dud(it) défunt
Guill(aume) Langlois à Jacques Alleaume de Rouville
du nombre de trente livres de rente au denier (?) qua...

devant led(it) Heurterel le trois no(vem)bre 16 soixante quatre
con(tro)llé le XIX dud(it) mois et esmargé de racquis fait
par led(it) défunt acq... aud(it) Allemaume devant ledit
Heurterel le premier de juillet aud(it) an 16 soix(an)te douze

Page 5

La dix sept(ième) est une copie de racquis passé devant
Michel Duval no(tai)re et tabellion commis à Caudebec
de Gohon ? adjoint le 16 juillet 16 soixante douze
fait par Me Pierre Foloppe par lesd(its) défunts
Leforestier et Claude Langlois du nombre de
onze livres de rente de la constitu(ti)on de défunt
Jean Rigout juxte la dite copie colla(ti)onnée par
de Monfreulle (?) tabell(ion) royal à Bollebec le der(ni)er
octobre aud(it) an sur l'orig(in)al porté par le d(it) Leforestier